



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Enseignement réflexion éthique

Question écrite n° 15226

Texte de la question

M. Marc Delatte attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse au sujet de l'enseignement à la réflexion éthique au lycée. L'évolution de la science et des nouvelles technologies soulève aujourd'hui de nombreuses questions, qui suscitent des discussions très vives mais souvent trop peu constructives. Chacun reste ancré sur ses positions et avoir un échange sain et réfléchi sur ces sujets peut être difficile. Ces échanges sont pourtant essentiels puisqu'il s'agit là de sujets centraux pour l'avenir de la société. Si les questions éthiques font largement appel à l'intime conviction, la réflexion éthique obéit à un certain nombre de principes fondamentaux (respect de la dignité, autonomie de la pensée, bienfaisance, principe d'équité), détaillés dans l'avis 129 du Comité consultatif national d'éthique (CCNE) et qui, eux, peuvent être enseignés. Cet enseignement n'est cependant pas encore intégré aux programmes pédagogiques des lycéens. La France est un des seuls pays du monde dans lesquels la philosophie est enseignée aux élèves. C'est une richesse et il convient de s'en réjouir. À l'heure de la montée en puissance des débats éthiques, il pourrait cependant être cohérent d'intégrer à cette matière un module de réflexion éthique pour les élèves de terminale. Cela permettrait de doter les élèves de clés de compréhension et de réflexion pour qu'ils puissent ensuite se positionner sur les grands enjeux de société. Le cours de philosophie semble être le cours le plus adapté pour ce module, car il offrirait une approche plus large du sujet et pourrait être relié à la pensée des grands auteurs philosophiques. Il souhaiterait connaître sa position sur le sujet de l'enseignement à la réflexion éthique au lycée. Enfin, il lui demande si l'intégration d'un module similaire est envisagée.

Texte de la réponse

L'enseignement de l'éthique au lycée revêt une importance toute particulière compte tenu, d'une part, de la nécessité de former des citoyens et, d'autre part, de favoriser un usage responsable des outils numériques. Cet enseignement est présent au lycée sous plusieurs formes. Un enseignement moral et civique obligatoire, à raison de 18 heures annuelles, est dispensé actuellement aux élèves des classes de seconde, première et terminale. Cet enseignement est maintenu dans le cadre de la réforme du lycée qui prend effet à compter de la rentrée 2019. Il sera évalué en contrôle continu au baccalauréat dès la session 2021. Introduit en 2015 à tous les niveaux de l'enseignement primaire et secondaire, l'enseignement moral et civique aide les élèves à devenir des citoyens responsables et libres, conscients de leurs droits, mais aussi de leurs devoirs. Il contribue à forger leur sens critique et à adopter un comportement éthique. Il prépare à l'exercice de la citoyenneté et sensibilise à la responsabilité individuelle et collective. Cet enseignement contribue à transmettre les valeurs de la République à tous les élèves. A titre d'exemples, dans le cadre du nouveau programme de la classe de seconde générale et technologique, les objets d'étude suivants peuvent être abordés : « les flux informationnels et leur régulation sur internet » ; « les enjeux éthiques : approches des grands débats contemporains (droit et accès aux soins, débats sur la fin de vie et la procréation) » ; « liberté et droit à la protection : les mineurs ; les personnes fragiles ». Par ailleurs, les programmes des enseignements proprement numériques notamment celui de l'enseignement commun de « sciences numériques et technologie » de la classe de seconde générale et technologique, introduit à partir de la rentrée 2019, comprennent l'étude des réseaux sociaux et de leur impact

sur les pratiques humaines ainsi que les conditions d'un usage responsable des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Enfin, s'agissant de l'enseignement de philosophie, dont les nouveaux programmes de terminale sont en cours de réécriture pour la rentrée 2020, il comprend par définition une dimension éthique qui trouve des points d'appui au travers de l'étude des grands auteurs. Concernant cet enseignement de philosophie, la réforme du baccalauréat, en créant la spécialité « Humanités, Littérature et philosophie », permet désormais qu'il soit dispensé dès la classe de première, avec des thèmes tels que « la parole », « les manières de se représenter le monde », « la relation des êtres humains à eux-mêmes » et « l'interrogation de l'Humanité sur son histoire et son devenir » qui présentent une dimension éthique forte.

Données clés

Auteur : [M. Marc Delatte](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15226

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [18 décembre 2018](#), page 11604

Réponse publiée au JO le : [23 avril 2019](#), page 3891